

REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES
25 novembre 2003, BHI

Conformément à l'Article 14 du Règlement Général, le Comité de direction s'est réuni le 25 novembre 2003 au BHI avec le Président et le Vice-président de la Commission des finances, M. GAZIELLO de Monaco et M. BUSSEY du RU, afin de discuter de différentes questions financières relatives à l'Organisation. Le Commissaire aux comptes, Melle Pascale TARMAZZO, élue par les Etats membres lors de la CHI d'avril 2002 (décision N°25), avait également été invitée à y participer.

Les sujets suivants ont été examinés :

- a. L'état du rapport annuel financier pour 2002, qui avait été communiqué aux Etats membres sous couvert de la LCCF 3/ 2003 du 30 juin 2003. Le Comité de direction a indiqué que le rapport avait été approuvé par les EM.
- b. Le Comité de direction a informé les participants que le budget pour 2004, qui avait été adressé aux EM en même temps que le programme de travail pour 2004, a été approuvé. Certains commentaires formulés par les EM, en vue d'améliorer le contenu du programme de travail, ont été incorporés par le Comité de direction.
- c. Le budget pour 2003 et le statut du règlement des contributions ont été examinés. Le Comité de direction établira une correspondance avec les EM dont les avantages et prérogatives sont sur le point d'être suspendus (deux années de contributions dues) et adressera une lettre de rappel aux EM qui n'ont pas encore réglé leurs contributions pour 2003.
- d. Les mesures prises par le Comité de direction en vue d'informer les EM du rapport du groupe de travail de la Commission des finances (établi lors de la CHI d'avril 2002), visant à formuler des recommandations relatives à l'alignement des salaires du personnel du BHI, y compris ceux des Directeurs, sur le système des NU, ont été examinées.
- e. Le Comité de direction a indiqué aux participants que les EM avaient accepté les amendements des Articles 18 et 19 du Règlement financier concernant le montant du Fonds de roulement dont le Bureau devrait disposer au début de chaque année.
- f. Les participants ont discuté avec le commissaire aux comptes du délai de temps requis pour la vérification des comptes de l'Organisation, afin que le Rapport financier annuel pour 2003 soit distribué aux EM avant fin avril.
- g. Le Fonds de retraite interne (FRI) et les investissements réalisés sur les fonds disponibles et les plans de retraite personnalisés (PPP) ont été examinés. Le niveau actuel des investissements «à risque» dans le FRI a été jugé acceptable pour le moment et sera de nouveau examiné lors de la réunion d'avril 2004. Les dispositions contenues dans le Règlement du personnel eu égard aux PPP ont été examinées et le Comité de direction discutera avec les adhérents aux PPP des obligations et responsabilités du BHI et des membres du personnel.

Les détails relatifs à ces questions seront communiqués dans le Rapport financier annuel.